



Conseil
National
des Barreaux

&

Droit

Avocats

N° 28 - MARS - AVRIL - MAI - 2009



Conseil National LES NOUVEAUX MEMBRES



AvocaTempo Magazine

Dossiers

- > La société de courtage des barreaux
- > Procédure recherche réforme
- > Budget prévisionnel

Etats Généraux du droit de la famille



En direct du barreau de Gap





www.penalnet.eu



Sylviane G. BAKER
Ancien Bâtonnier
Chef de projet
PenalNet
Chargée de
missions européennes et
internationales auprès
du Conseil National
des Barreaux

Le Conseil National des Barreaux accède au rang de partenaire de la Commission européenne, dans le cadre d'un projet européen pour la défense pénale transfrontalière.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE PENALNET

Le Barreau français, à travers le Conseil National des Barreaux, est engagé dans le développement du programme européen PenalNet.

Ce projet qui se déroule sur 3 ans est financé par la Commission européenne jusqu'en décembre 2010. Il concerne les Barreaux nationaux d'Espagne, de France, d'Italie, de Hongrie et de Roumanie. Le Conseil des Barreaux européens (CCBE) y participe également.

PenalNet est le premier réseau électronique européen sécurisé et collaboratif entre avocats pratiquant le droit pénal (www.penalnet.eu).

Il a pour objet et fonction de mettre en réseau des avocats pénalistes européens dans le cadre d'une plateforme Internet sécurisée de communication entre ces avocats pour la défense pénale transfrontalière.

PenalNet permet des échanges électroniques confidentiels et cryptés entre avocats, notamment dans le cadre de dossiers pénaux transfrontaliers où ils interviendraient ensemble ou dans lesquels ils devraient rechercher des informations précises sur le droit pénal d'un autre Etat membre.

Il sert à améliorer leurs relations professionnelles et à bâtir des rapports de confiance, notam-



ment grâce à un annuaire des avocats pénalistes de chaque Etat membre participant au projet.

L'accès au réseau PenalNet et l'échange des données et informations entre les avocats se fera grâce à un certificat de signature électronique, la délivrance d'un accusé de réception, le cryptage de certaines sessions (SSL - secured socket layer). Il contient une partie accessible au public avec, par exemple, des informations sur la législation pénale européenne.

La carte Penalnet sera également une carte d'identité professionnelle électronique, en vertu d'une licence accordée par le

CCBE aux Barreaux nationaux partenaires du réseau Penalnet.

2. PÉRIODE TEST FINANCÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE (2008-2010)

Le projet PenalNet entre maintenant dans sa phase d'expérimentation. Il doit être testé par 300 avocats pour chaque pays partenaire du projet (1500 avocats européens au total).

Le Conseil National des Barreaux sélectionne actuellement, avec l'appui des bâtonniers, 300 avocats français reconnus dans la pratique du droit pénal, en choisissant par priorité les avocats titulaires de la mention de

Procédure de recherche

spécialisation dans ce droit, ayant une connaissance de l'anglais, et volontaires pour participer au lancement du projet PenalNet.
Après leur sélection, les avocats seront formés au fonctionnement de la plateforme PenalNet au premier semestre 2009. Cette plateforme doit être mise en œuvre au 1^{er} septembre 2009.

Le statut de partenaire de la Commission européenne, dans le cadre de PenalNet, ouvrira pour le Conseil National des Barreaux la voie à la gestion à titre principal de nouveaux projets européens.

3. APPLICATIONS À COMPTER DE 2011

A compter de 2011, PenalNet sera ouvert à tous les avocats accrédités nationalement et le Conseil National des Barreaux sera l'autorité de certification pour la France, ce qu'il est déjà dans le cadre du Réseau Privé Virtuel Avocat.
Le coût annuel des kits PenalNet est évalué à environ 60 €.

« PenalNet est le premier réseau électronique européen sécurisé et collaboratif entre avocats pratiquant le droit pénal »



Les équipes européennes responsables de la création du réseau PénalNet